L'Anarcho-Syndicaliste n°51
juin 1983
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

RÉSOLUTION...

Le Comité Fédéral de l'U.A.S. réuni à Limoges les 11 et 12 juin 1983 estime que l'évolution de la situation politique, en France, depuis mai 1981 confirme l'analyse anarcho-syndicaliste quant au rôle et à la place de l'Etat, fondamentalement instrument de coercition au service de la classe dirigeante et ce, quelle que soit la couleur politique du gouvernement en place.

Dans ces conditions, le Comité Fédéral appelle tous les militants qui se réclament de l'anarcho-syndicalisme (qu'ils soient ou non membres de l'U.A.S.) à organiser le combat de la classe ouvrière menacée par la politique actuelle, à la fois dans ses conditions matérielles d'existence et dans son existence en tant que classe.

Il est absolument indispensable de faire échec à la tentative du Gouvernement de l'Union de la Gauche de dénaturer (c'est-à-dire de détruire) les organisations ouvrières en les intégrant (c'est-à-dire en les subordonnant) à tous les niveaux de la société capitaliste qui demeure divisée en classe et ne saurait être considérée comme une *«communauté»*, comme voudrait le faire croire la propagande mystificatrice des différentes variantes du *«catholicisme social»*.

Le Comité Fédéral considère que, si les anarcho-syndicalistes se doivent d'être les meilleurs dans ce combat, celui-ci ne pourra être mené à son terme que s'il est organisé dans l'unité avec tous ceux qui, dans le mouvement ouvrier, se réclament de l'indépendance de classe des organisations ouvrières.

C'est pourquoi le Comité Fédéral se félicite des liens tissés par les anarcho-syndicalistes notamment dans le mouvement syndical traditionnel et dans les organisations laïques entre les différents courants du mouvement ouvrier, issus de l'anarchisme et du marxisme.

Le Comité Fédéral met en garde tous les militants ouvriers contre les tentatives de relance des campagnes anti-anarcho-syndicalistes en anti-trotskystes, c'est-à-dire anti-ouvrières.

Le Comité Fédéral se félicite des liens tissés, au cours des dernières décennies entre l'UAS et le P.C.I. et qui doivent permettre, en surmontant les sectarismes et les divergences, même justifiées, de faire face, dans les moins mauvaises conditions possibles, à l'offensive réactionnaire sans précédent menée actuellement contre la classe ouvrière et ses organisations.

Limoges, le 12 juin 1983.

UNE SOMBRE HISTOIRE DE CHAPITEAU: COMMUNIQUÉ DU *COMITÉ DE L'APPEL AUX LAÏQUES...*

Le Comité pour l'Appel aux Laïques, réuni à Paris le 4 mai 1983, dénonce vigoureusement les manœuvres qui ont abouti a, pratiquement, interdire aux laïques de tenir un rassemblement à Paris le 8 mai 1983.

Le Comité exige que toute la lumière soit faite sur les pressions qui se sont exercées sur les concessionnaires de la Ville de Paris, qui disposent du monopole de louer des chapiteaux aux organisateurs de manifestations.

Il est indispensable de situer les responsabilités, Mairie de Paris ou Gouvernement, ou les deux à la fois.

Les laïques et les démocrates ont le droit de savoir qui dispose du pouvoir de faire échec au droit de réunion.

Le Comité pour l'Appel aux laïques appelle les laïques et les démocrates à se mobiliser contre le projet

SAVARY et les dispositions du rapport LEGRAND.

Il décide d'organiser des réunions en province, afin d'informer les militants laïques et les appelle à participer à un Rassemblement National (ou manifestation) qu'il organisera au plus tard en septembre.

(Suivait un appel à une manifestation qui s'est rendu à l'Assemblée nationale pour porter à la connaissance des groupes parlementaires la situation catastrophiques de l'école établie dans les «Cahiers de défense de l'École et de l'Instruction»).

LE CHAPITEAU RETROUVÉ...

C'est Pierre Mauroy lui-même qui l'a retrouvé, avec ses tables rondes, dimanche 22 mai à la Courneuve, au festival de la J.O.C. où il exhortait dans son allocution officielle ces *«jeunes représentants de la classe ouvrière, porteurs des vraies valeurs, à s'unir pour faire triompher la justice, la solidarité et l'espérance»*.

Ce même chapiteau devrait servir aux huit syndicats de l'enseignement privé qui organisent un rassemblement de 1.500 personnes le 26 juin à Reuilly.

Peut-être aurons-nous la chance d'en disposer à notre tour à la rentrée...

L'ÉGLISE CONTRE LA CLASSE OUVRIÈRE...

La crise du système de production capitaliste a au moins le mérite de permettre à chacun de se situer. Les organisations syndicales sont amenées à analyser cette crise, à préciser leurs positions, à définir leurs orientations.

Le syndicat-parti C.F.D.T. vient, à nouveau, de confirmer les siennes. Pour notre part, nous ne sommes pas surpris des affirmations de cette organisation, et de son secrétaire général, que nous avons toujours dénoncées, comme étant les représentants qualifiés du néo-corporatisme. Nous en avons une nouvelle démonstration, éclatante, à la lecture de *«LA VIE hebdomadaire chrétien d'actualité»,* du 28 avril 1983.

Edmond MAIRE réaffirme la volonté de son organisation de lutter... pour la disparition des avantages acquis, et pour la diminution du pouvoir d'achat:

«... Celui qui a un emploi, qui se croit relativement tranquille, a tendance à s'enfermer sur ces acquis....

.... La C.F.D.T. cherche à faire comprendre aux salariés des secteurs les plus favorisés qu'ils doivent désormais agir sur des objectifs porteurs d'avenir et non plus pour l'augmentation de leur pouvoir d'achat ou de leurs avantages acquis».

Ce qui rejoint très exactement la déclaration du conseil permanent de l'épiscopat, le 22 septembre 1983,

«Sauf les plus défavorisés, la défense du niveau de vie n'est pas aujourd'hui l'objectif le plus urgent...

...Dans la mesure où la sécurité des uns a pour contrepartie l'insécurité des autres, il serait anormal de lutter sans discernement pour le maintien des avantages acquis et des dispositions qui les consacrent».

Les «uns et les autres» étant bien entendu les salariés, coupables d'avoir lutté - pendant des décennies pour améliorer les contenus de leurs conventions collectives, ce que la même conférence épiscopale regrette en notant que:

«des groupes catégoriels ont su s'organiser pour obtenir des avantages contractuels ou légaux garantis indéfiniment».

Diminuer la consommation par, entr'autre, la baisse du pouvoir d'achat, remettre en cause les avantages acquis, apprendre de *«nouvelles solidarités»,* mettre au point *«de nouveaux types de comportements», «changer les habitudes»*, telles sont les consignes de la conférence épiscopale car, nous disent les évèques:

«Par le sacrement de réconciliation, objet du prochain Synode, le Christ qui nous réconcilie avec le Père, nous appelle à la réconciliation. Par l'Eucharistie, il nous convie à un partage effectif».

Effectivement, les évèques et la C.F.D.T. ne peuvent proposer (et tenter d'imposer) d'autres perspectives que la renonciation, l'acceptation du partage de l'austérité.

Ce qui, constatent-ils, n'est pas facile à réaliser car il y a des résistances consécutives:
«au passage en une génération, du monde rural au monde industriel urbain, l'objectif prioritaire de l'enrichissement individuel, le manque de participation des citoyens à une gestion des affaires jugée trop complexe pour eux, l'amenuisement des corps intermédiaires ont suscité des comportements largement démunis d'idéal, insoucieux des autres et surtout de la collectivité. Les premiers symptômes de crise ont cristallisé ces tendances au repli, qui rendent spontanément inaptes à la solidarité».

Et de regretter, par avance:
«La persistance d'un tel état d'esprit qui rendrait impossible le nécessaire partage à la fois de l'emploi et du revenu. Déjà techniquement difficile, un tel partage serait impossible à réaliser sans transformation des mentalités individuelles et catégorielles».

Transformons donc, mes frères! Transformons, en subtituant au syndicat l'expression directe programmée par Mr. AUROUX. Transformons, en supprimant de fait la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives. Transformons en tentant de changer la nature même du syndicalisme ouvrier de classe, en syndicalisme national. Edmond MAIRE ne prend même plus la peine de maquiller l'autogestion avec un verbiage *«révolutionnaire»*.

Toujours dans le même numéro de la *«Vie chrétienne»,* à la question: *«les salariés ont-ils encore des devoirs? Ou n'ont-ils que des droits?»*, il répond sans aucune ambiguité:
«Droits, devoirs... Je préfère parler de responsabilités. Le syndicalisme doit devenir un syndicalisme de producteurs et ne plus être seulement un syndicalisme de salariés, exploités, dominés par un patron. Il doit faire en sorte que l'économie se redresse, que les petites et moyennes entreprises soient un facteur de dynamisme, de développement de l'emploi. Les salariés ont tout intérêt à la bonne marche de leur entreprise. Nous devons, dans nos actions syndicales, remettre en lumière cet aspect du syndicalisme qui aide les salariés à apporter le maximum de leurs compétences, de leurs capacités, pour construire l'avenir de l'économie nationale».

Un syndicalisme de *«PRODUCTEURS»!* Marcel DEAT, et ses amis néo-socialistes, parlaient eux aussi, des individus *«PRODUCTEURS».*

Mais les travailleurs répondent à leur façon.

Ne se considérant nullement comme des privilégiés, estimant qu'ils ont eu raison, par l'action, de revendiquer et d'obtenir *«toujours plus»,* ils réagissent. La grève de nos camarades de l'E.D.F. en témoigne. Suivie massivement, cette grève est particulièrement significative du mécontentement profond existant dans la classe ouvrière, et des possibilités de mobilisation.

N'en déplaise à F. MITTERRAND qui, dans sa récente prestation télévisée, a traité par le mépris les diverses manifestations de mécontement de ces derniers mois, cette journée d'action s'inscrit dans un processus de reconstitution d'un rapport de force favorable à la classe ouvrière. Qu'une organisation comme la C.G.T.F.O. soit, dans la période actuelle, capable d'organiser des rassemblements, des meetings, des arrêts de travail, des manifestations publiques non négligeables, avec comme thème central le refus de l'austérité, en dit plus long que tous les discours.

Il n'y a donc aucune raison de se laisser gagner par le découragement. Bien au contraire, l'heure est plus que jamais à la vigilence pour surmonter les difficultés, écarter les faux problèmes, vaincre les obstacles.

C'est en tout cas, ce qu'a clairement exprimé le Comité fédéral de l'U.A.S. des 12 et 13 juin dernier.

Jo. SALAMERO

PRÈS DE CHEZ NOUS:

Le congrès de la Libre Pensée se déroulera au mois d'août à Bordeaux.

On se souvient de l'excellente motion laïque adoptée par le dernier congrès de Boulogne-sur-Mer.

Au moment où la laïcité de l'Ecole et de l'Etat est aussi dangeureusement menacée l'importance de ce congrès ne saurait échapper aux laïques.

VIENT DE PARAÎTRE:

CLÉRICALISME MODERNE ET MOUVEMENT OUVRIER
par Marc Prévôtel - préface de Paul Lapeyre (25fr.)
(on peut passer commande à l'Anarcho-Syndicalisme).

APPEL AUX SYNDIQUÉS DU SNI-PEGC, DIFFUSÉ DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION DU CONGRÈS NATIONAL...

Avec l'accord de Bernard Bolzer, secrétaire de la section départementale de Loire-Atlantique; François Chaintron, secrétaire départemental de la FEN des Hautes-de-Seine jusqu'à janvier 1983, démissionné pour opinion laïque, conseiller syndical des Hauts-de-Seine; Claude Testanière, secrétaire de la section départementale du SNI-PEGC des Alpes-de-Haute-Provence jusqu'à janvier 1982, démissionné pour opinion laïque; Denis Gomez, secrétaire-adjoint de la section départementale de la FEN des Alpes-Maritimes jusqu'en avril 1983, démissionné pour opinion laïque; Jean Grosset, membre du conseil fédéral national de la FEN, conseiller syndical des Hauts-de-Seine.

Conscients des graves problèmes posés à toute la profession et à notre syndicat, nous prenons la responsabilité de porter à la connaissance de tous les syndiqués la déclaration de Bernard Bolzer et de ses camarades.

Par toute une série d'artifices, au mépris de l'expression de toutes les opinions, tout est fait pour que nous ne soyons pas délégués au Congrès national du SNI de Bordeaux.

Nous en appelons aux syndiqués, de toutes opinions. Vous savez que la rentrée scolaire préparée par M. Savary est désastreuse. Vous savez que L'école Libératrice, que les responsables syndicaux n'en disent pas un mot.

La déclaration des camarades de la Loire-Atlantique pose les problèmes qui devraient être au cœur du congrès de Bordeaux.

Signez, faites signer massivement dans les écoles, collèges, réunions syndicales, la déclaration de Bernard Bolzer et de ses camarades.

Soutenez la délégation qui sera constituée pour porter ces milliers de signatures au congrès du SIMI-PEGC à Bordeaux.

La situation est grave!

L'école laïque est en danger! Le syndicat est en danger!

La délégation demandera à être entendue par le Congrès national pour qu'il se prononce contre le projet Savary de destruction de la laïcité de l'école, contre le plan Savary-Legrand, contre la rentrée scolaire désastreuse!

NON AU RAPPORT MORAL NATIONAL!

Déclaration de militants UID conseillers syndicaux, membres du bureau départemental, élus aux commissions paritaires, de Loire-Atlantique:

Nous sommes des instituteurs et PEGC occupant des responsabilités dans la section départementale. Chacun connaît notre attachement au syndicat en tant qu'outil de défense des intérêts des instituteurs et PEGC. C'est cet attachement qui nous pousse aujourd'hui à demander aux instituteurs et PEGC de rappeler aux responsables nationaux leur volonté de voir défendus leur intérêts et ceux de l'école laïque.

La lecture de 19 pages de *L'École Libératrice* consacrée au rapport moral national permet de mesurer les ambiguités qui secouent actuellement le SNI-PEGC. Il n'est même pas besoin de les lire pour donner son avis, l'activité du syndicat depuis 2 ans parle d'elle-même, elle ne répond pas aux problèmes majeurs qui touchent aujourd'hui les enseignants.

Responsables de la section départementale depuis de nombreuses années, nous avons conscience des difficultés auxquelles se heurtent les instituteurs et PEGC, nous constatons qu'un fossé se creuse entre un syndicat qui se bureaucratise et des syndiqués qui se font de moins en moins nombreux.

Comment pourrait-il en être autrement quand *L'École libératrice* devient une annexe du *Journal officiel* et quand le travail des responsables syndicaux nationaux consiste à faire appliquer les orientations ministérielles?

Des points positifs:

Sans aucun doute, notre syndicat a obtenu, au cours des deux dernières années, la prise en compte de revendications importantes: mensualisation des suppléants éventuels, texte sur le logement des instituteurs, abrogation de la grille Guichard...

Il n'en demeure pas moins que des dossiers ne trouvent pas de solutions positives ou satisfaisantes, sans que pour autant des moyens d'action sérieux soient mis en œuvre pour les faire aboutir: c'est le cas des PEGC qui n'ont vu aucune de leurs revendications satisfaites (retraite à 55 ans, 18 heures, indemnités forfaitaire), pour les décharges de direction, pour le remplacement des maîtres... De même, le dossier revalorisation est loin de répondre à l'attente des collègues.

Mais où va le syndicat?

Indépendance? Rappelons qu'un syndicat n'est ni de droite, ni de gauche. Cette notion s'applique aux seuls partis politiques.

Quel que soit le pouvoir en place, le syndicat se doit de défendre les intérêts particuliers de ses mandats. Hier, le SNI-PEGC avait raison de refuser et de combattre l'austérité de Barre, aujourd'hui il doit, de la même façon et avec la même vigueur, s'opposer à celle de Mauroy quand elle frappe les travailleurs que le syndicat doit défendre.

Nous constatons que ce n'est pas le cas. Le SNI-PEGC accepte trop facilement ce qu'il refusait par le passé. Il faut que le syndicat reste à sa place et s'engage résolument dans la défense des intérêts des enseignants et de l'école.

Inquiétudes! La politique de l'autruche adoptée vis-à-vis des propositions Savary, le refus de combattre le contenu suicidaire pour l'avenir des enfants des projets Legrand et de Savary pour les collèges avivent nos inquiétudes, d'autant que les responsables nationaux du SNI-PEGC et de la FEN semblent plus enclins, en créant le SNUDEP, à défendre les personnels du privé qu'à mener le combat entrepris jusqu'alors pour défendre l'école laïque et ses enseignants.

On comprend mieux, dans ces conditions, ce qui pousse *Unité et Action* à appeler ses adhérents *«à une abstention critique et constructive»* ajoutant: *«les évolutions constatées permettent d'envisager d'avancer ensemble sur des positions nouvelles...».*

Démocratie? Les choses sont claires, c'est un changement d'orientation qui est en train de s'opérer au niveau national afin de tourner le dos à la position unanime prise à Toulouse pour ce qui concerne la laïcité.

Il est significatif que le bureau national n'ait pas tenu le mandat unanime du congrès de Toulouse, qui demandait au CNAL, à la lumière des attaques subies depuis 1972, de reprendre sa réflexion sur ce projet de nationalisation de l'enseignement avec gestion tripartite. Non seulement ce mandat n'a pas été tenu, mais le rapport moral national se targue de la défense de la notion de gestion tripartite pour expliquer la philosophie de la motion de Toulouse!

De la même façon, les responsables nationaux mesurent pleinement les dangers contenus dans la politique de décentralisation. Chacun pourtant se tait et laisse faire. Ce silence est coupable, comme est coupable l'attitude anti-démocratique qui consiste, à l'intérieur du syndicat, à faire taire les syndicalistes récalcitrants. Les responsables nationaux osent écrire: *«Le SNI-PEGC a su conserver son unité dans le respect des différences... Le syndicat, c'est nous tous, il est une somme de collègues liés par une même solidarité»*, quand, dans le même temps, le secrétaire général de la FEN des Hauts-de-Seine, le secrétaire-adjoint des Alpes-Maritimes sont démis de leurs fonctions et de leurs décharges syndicales retirées pour cause...d'action laïque. Comment s'étonner, après tout cela, que le taux de syndicalisation se réduise dangereusement chaque année?

Logiques avec nous-mêmes

En ce qui nous concerne, nous ne serons pas les godillots de la majorité nationale obéissant à un triste

réflexe de tendance. Logiques avec nous-mêmes et fidèles au mandat que nous avons obtenu des syndiqués au niveau du département, nous prenons la responsabilité d'affirmer, connaissant bien la maison SNI-PEGC, que le syndicat est sur une mauvaise pente. Il faut tirer la sonnette d'alarme!

VOTEZ ET FAITES VOTER CONTRE LE RAPPORT MORAL!

Bernard Bolzer, secrétaire général - **Claude Menet,** secrétaire général-adjoint élémentaire et maternelles - **Pierre Albert,** membre du bureau, responsable de la commission collège - **Gabriel Boiveau,** membre du bureau, responsable école normale - **Yves Brelet,** secrétaire aux affaires administratives, responsable CAPD - **Claude Cibard,** membre du bureau, secrétaire de la commission des jeunes - **Maryline Cordina,** membre titulaire de la CAPD - **Guy Galeron,** conseiller syndical - **Yvette Le Rest,** membre titulaire de la CAPD.

Voilà ce que nous voulons dire, mais qu'il ne faut pas dire!

Nous avons extrait de *«Force Ouvrière - mensuel»* ce document que nous reproduisons tel quel.

La Loi Auroux expliquée aux patrons:

EN ARRIVER A «UNE PULVÉRISATION SYNDICALE»

Jean Auroux, ex-ministre de l'ex-ministère du Travail et les hommes de son cabinet, ont pris leur bâton de pélerin pour aller dans les régions expliquer aux patrons tout le bien qu'ils ont à attendre de la loi Auroux sur la libre expression des salariés dans l'entreprise. A Nantes, c'est Michel Praderie, directeur du cabinet d'Auroux qui tenait le rôle. Devant un parterre de patrons membres, qui de l'Union patronale, qui de l'ETHIC (un club fondé par M. Gattaz) qui, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le directeur du cabinet du ministre du Travail a donné tous les apaisements souhaités: cette loi est faite pour vous, pour vous permettre des gains de productivité substantiels.

Voici l'essentiel de son intervention devant les patrons nantais.

Une certaine connivence

«Il faut, que les problèmes sociaux ne soient pas distincts des problèmes économiques. Partant de cette évidence qu'on ne peut pas donner plus que ce que l'on produit, il faut qu'au niveau des négociations sur les salaires, le salarié accepte une certaine discipline liée à la situation économique et que les chefs d'entreprises considèrent que la politique sociale est un moyen de leur politique économique... La Loi du 4 août n'invente rien: beaucoup d'entreprises et, des plus performantes s'y sont lancées depuis longtemps. C'est un moteur pour l'entreprise en matière de gains de productivité... Le salarié est un interlocuteur indispensable: s'il s'exprime sur son travail, s'il comprend mieux la marche de l'entreprise, il peut mieux participer». «C'est un pari que nous faisons, poursuit Michel Praderie. *On peut le perdre. Cela voudra dire qu'il n'y a rien à attendre des Français, que les gens ne travaillent que pour un salaire et c'est tout! Il faut sinon une «solidarité», le mot serait trop moraliste, du moins une certaine connivence. C'est le pari que nous faisons».*

Pour un syndicat patronal fort

«Depuis que nous présentons ce texte, nous avons trouvé un monde patronal très réceptif, beaucoup plus réceptif que le monde syndical **(*)**. *Il est vrai que le droit d'expression des salariés ne met pas en cause l'austérité du chef d'entreprise alors que, d'une certaine manière, il remet en cause la tradition de représentation du rôle du syndicat».*

«Il est question de «resyndicalisation», poursuit le directeur de cabinet du ministre Auroux: *Je prêche aussi la même chose du côté patronal. Il faut un syndicat patronal très fort et, avec des moyens bien supérieurs! Il faut à un patron des moyens au moins équivalents à ceux dont dispose une section syndicale d'entreprise. Il faut en arriver à un régime de relations sociales rééquilibré. Jusqu'ici, le patronat n'est pas présent. Ce que nous demandons aux chefs d'entreprises, c'est de se battre et, de se battre contre leurs syndicats! Il faut que chacun fasse son métier et qu'il le fasse durement s'il le faut. Il faut que le chef d'entreprise défende les intérêts de l'entreprise».*

(*) Voilà qui fera plaisir à la CFDT qui n'a pourtant pas caché, à l'occasion de cette manifestation, son accord sur de telles théories. La CGT préfèrent quant à elle s'abstenir.

Et des syndicats ouvriers pulvérisés

«Un dernier problème se pose, c'est le rôle du syndicat. Nous avons des hésitations sur la loyauté de certaines organisations syndicales par rapport à l'intérêt général. Il faut que nous puissions mettre sur pied des procédures grâce auxquelles les salariés puissent dire à un moment donné à leurs organisations syndicales: arrêtez, vous racontez des conneries! Ce n'est pas un hasard si c'est justement dans notre pays où le taux de syndicalisation est faible que nous avons des syndicats extrémistes. Il faudrait en arriver à une pulvérisation syndicale».

Concluant sur la loi Auroux, Michel Praderie a déclaré: *«La loi n'apporte rien à celui qui est en avance par rapport à l'esprit de la loi. Notre problème c'est que cela se passe partout. Nous entrons dans une dimension tout-à-fait nouvelle de gestion des entreprises. La négociation est un des facteurs de production de l'entreprise. Organisations patronales et chambres de Commerce et d'Industrie ont un rôle tout-à-fait important à jouer»*.

Les intertitres sont de nous!

M. BOUCHAREISSAS À NANTES: *«F.O. VEUT SE FAIRE UNE VIRGINITÉ LAÏQUE AU COMITÉ DE L'APPEL AUX LAÏQUES».*

La crise ouverte dans la section S.N.I. de Loire-Atlantique par la décision d'une partie du bureau départemental U.I.D. d'appeler à rejeter le rapport moral national avait particulièrement mobilisé les enseignants pour l'Assemblée générale du 15 juin.

Devant une salle passionnée M. Bouchareissas, en tant que responsable national du S.N.I., était venu tenter de justifier la politique du Bureau National. Pour ce faire il avait décommandé sa participation initialement prévue à une Assemblée générale de Strasbourg pour le même jour.

Avant d'intervenir en fin de séance il avait dû subir le feu roulant des questions posées par les syndiqués: *«que signifie ces tractations secrètes, dont fait état le récent livre de Bouchareissas, qui auraient eu lieu en 1969 entre la hiérarchie catholique et le C.N.A.L. sur la base de la gestion tripartite, tarte à la crème de la F.E.N. et de la C.F.D. T.?» - «En quoi le S.N.I. et le C.N.A.L. se distinguent-ils de la nouvelle gauche d'E.Maire?» - «Que faisait le secrétaire du C.N.A.L. au forum d'Angers organisé par la F.E.P.- C.F.D. T.?». - «A bas les réformes Legrand-Savary!»,* etc...

La motion laïque proposée par B. Bolzer et ses amis fut adoptée par 96 voix contre 52 aux U.I.D. orthodoxes et 54 à la tendance U.et A. Quant aux votes par correspondance qui se déroulaient les jours suivants, ils donnaient 62,32% de oui au rapport départemental (U.I.D. orthodoxes, et amis de B. Bolzer), 30,80% de non au rapport national et 50% de oui au rapport national. Chiffres qui indiquent d'eux-mêmes la solidarité gouvernementale apportée aux U.I.D. par le P.C.F. qui prônait en théorie l'abstention. Il ressort d'ailleurs des informations qui nous parviennent que malgré cette position du P.C. les non au rapport national sont en progression dans plusieurs départements (notamment les Hauts de Seine où les U.I.D. ont commis l'éviction de F. Chaintron).

Il est vrai qu'à la C.F.D.T. le rapport moral confédéral n'obtient pas plus de 60% et cela n'empêche pas E. Maire de dormir.

Pour en revenir à cette importante réunion nantaise, M. Bouchareissas, dans son intervention a préféré, plutôt que de répondre sur le fond, s'en prendre au P.C.I., au *Comité de l'Appel aux Laïques* qui permet selon lui *«à F.O. de se faire une virginité laïque»*, à l'organe de la Région Parisienne F.O. et à .... votre serviteur, *l'Anarcho-syndicaliste*, qui serait l'instigateur du boycott de la *«lettre à l'opinion»* du CNAL!

A l'issue de cette réunion enfiévrée des instituteurs s'étant groupés devant la voiture de M. Bouchareissas pour exiger un complément d'explications, le responsable national eut alors cette malencontreuse répartie: *«Alors, vous voulez aller à F.O., avec Hébert?»*. Une question qui ne suscita par la répulsion escomptée mais laissa perplexes ces braves syndiqués qui étaient venus préparer le congrès du S.N.I.

NOUVELLES BRÈVES

La révolution nationale commence à l'école:

Au *«Club 2000»* le père Guiberteau, secrétaire de l'enseignement catholique, a déclaré: «*Nous n'accepterons pas un projet qui limiterait trop à l'instruction l'activité de l'école».*

Cette conception de l'école *«lieu de vie»* est également celle de L. Legrand et de Savary. Il faut dire qu'aux yeux de beaucoup elle a le mérite de ne pas exiger des moyens onéreux. Voici ce qu'en dit E. Maire au congrès du SGEN qui se tenait à la Rochelle au mois de mai: *«On ne peut en période de croissance nulle augmenter sans limite le budget de l'éducation nationale. Il est donc essentiel que les efforts collectifs consentis soient suivis d'effets, que le fonctionnement de l'Éducation nationale soit réexaminé, qu'une mobilisation interne permettre une utilisation optimum des moyens disponibles en fonction des priorités qui sont les nôtres et celles de la collectivité. Il y a un mot pour définir cela: c'est le redéploiement des moyens. Il paraît que ce mot a été gâché par Beullac. Mais qu'est-ce qu'une attitude révolutionnaire? Transformer la réalité d'aujourd'hui au lieu de toujours trouver des prétextes pour renvoyer cette transformation à plus tard».*

Un sujet de méditation pour les campagnes d'actions en perspective de la rentrée...

Leur *«représentativité»:*

Article 2: sont nommés membres titulaires du Conseil supérieur de la fonction publique, sur proposition des organisations syndicales de fonctionnaires les plus représentatives (J.O. du 5-6): 5 FEN, 4 C.G.T., 3 C.F.D.T., quant à F.O., la représentation est réduite à la portion congrue: 1.

Élection du Comité national de l'Action Catholique Ouvrière:

Le nouveau comité de l'A.C.O. élu en mai à Marseille comprend: 8 P.C., 13 P.S., 4 P.S.U., 26 C.F.D.T., 16 C.G.T., 2 C.S.F., 2 C.S.C.V., 1 A.P.F.S., 8 F.C.P.E., 1 S.N.I., aucun F.O.

Un plan en faveur des vieux:

«J'estime que le plan Delors est bon, même s'il est dur» (Marcel Dassault).

RÉSOLUTION SUR LA LAÏCITÉ DU CONGRÈS DE LA FÉDÉCHIMIE CGT-FO

SUR L'INSTRUCTION:

Rappelant la tradition laïque de la CGT Force Ouvrière, le congrès renouvelle son exigence d'abrogation immédiate de toutes les lois antilaïques (loi Barangé, Debré, Guermeur, réforme Edgar Faure et autres..) portant atteinte à l'intégrité de l'école publique, seule école de la République.

Concernant le projet Savary-Legrand... le congrès de la Fédéchimie CGT Force Ouvrière réuni à Lamoura exige le retrait de ces projets et des circulaires qui en découlent et qui sont déjà en application.

L'exposé des motifs des projets de gouvernement va conduire à la destruction totale de l'esprit laïque de notre école républicaine, l'école de tous, aboutissant à l'intégration de l'école laïque dans un système dit pluraliste mais en fait *«privé»* au travers:

- du tutorat et des classes à groupes de niveaux;
- de la gestion tripartite amenant dans chaque établissement des groupes de pressions de toutes origines aboutissant à la destruction de programmes nationaux et à leurs remplacements par des projets éducatifs propres à chaque établissements qui délivrera des diplômes non reconnus notamment par les conventions collectives.

La Fédéchimie s'élève contre le projet Savary-Hernu voulant livrer *«l'instruction»* de la jeunesse à l'armée.

Tous les moyens doivent être donnés à l'école laïque afin qu'elle puisse remplir pleinement sa mission de la maternelle à l'enseignement supérieur et technique et professionnel, par notamment, la restitution à l'école

publique de tous les fonds publics destinés à l'enseignement.

Le congrès de la Fédéchimie s'élève contre l'asphyxie des LEP publics et exige le versement intégral de la taxe d'apprentissage aux seuls LEP publics, ce qui permettra aux jeunes d'aborder la vie professionnelle avec une formation suffisante leur garantissant la qualification et d'éviter la surexploitation par des stages patronaux, n'aboutissant à aucun diplôme.

SI L'AUTOGESTION ETAIT UN FASCISME RAMPANT?

(Suite des n°47, 48 et 50)

C'est dans les faits l'intégration à l'Etat des organisations de classe des exploités - donc leur destruction en tant qu'organisation de classe - pour protéger, même en le réglementant, l'exercice de la propriété privée des moyens de production et d'échange, les antagonismes de classes étant contenus artificiellement par des structures corporatistes:

«Alors que le syndicalisme socialiste partait de l'inimitié entre les classes pour livrer la bataille sur le terrain politique en se proposant, pour but final, la suppression de la propriété et de l'initiative individuelle, le syndicalisme fasciste s'assure la collaboration de tous les facteurs de la production et aboutit à la corporation. Il sauvegarde la propriété mais l'élève au rang d'une fonction sociale, il respecte les initiatives individuelles mais à la conditions qu'elles ne s'égarent pas hors de la vie et de la bonne économie du pays» **(91)**.

«Dans son programme formulée en décembre 1921, le parti national fasciste avait déjà nettement pris position vis à vis du syndicalisme: il déclarait que le syndicalisme devait être accepté, mais relié à des fins nationales et il ajoutait que des corporations devaient être établies en vue de deux fins essentielles: comme expression de la solidarité nationale et comme moyen d'augmenter la production» **(92)**.

«Dans l'Etat corporatif, toutes les classes doivent trouver leur place, toutes les catégories doivent être reconnues et tous les groupes protégés» **(93)**.

«L'institution syndicale se propose avant tout d'assurer la discipline collective du travail. En vertu du pouvoir nominatif que l'Etat leur a délégué, les syndicats doivent être les maintiens d'un véritable ordre juridique» **(94)**.

«La corporation n'agit pas en vertu d'un pouvoir a elle délégué par l'Etat, mais représente, dans une sphère d'attributions déterminée, l'Etat lui-même» **(95)**.

Un tel régime a été mis en place tant bien que mal dans l'Italie fasciste. Il est facile de le présenter comme une construction volontariste tendant à plier les structures économico-politiques à un dessein *«progressiste»* de paix sociale, mais les habillages de la propagande cachent mal que ces structures répondent d'abord aux besoins d'une partie de la classe dirigeante face à certaines circonstances:

«Alors que la politique libérale s'avoue impuissante devant la crise, reste retranchée dans son inertie habituelle, déterminant ainsi une fatale recrudescence de la lutte des classes, c'est, au contraire, aux heures difficiles que, dans le régime corporatiste, les éléments antagonistes de la production doivent se rapprocher, que patrons et ouvriers, unis dans une solidarité encore plus étroite, doivent collaborer plus activement, dominés par la conscience commune des nécessités et du bien suprême de la Nation» **(96)**.

C'est ce même régime que, dans *Quadragesimo Anno*, Pie XI a jugé ainsi: *«Pas n'est besoin de beaucoup*

(91) BIAGI, op. cit., 17-18. **(92)** Ibid... 16. **(93)** Ibid... 18. **(94)** Ibid... 25. **(95)** Ibid... 35.

(96) Ibid... 34.

de réflexion pour découvrir les avantages de l'institution, si sommairement que Nous l'ayons décrite: collaboration pacifique des classes, éviction de l'action et des organisations socialistes, influence modératrice d'une magistrature spéciale» **(97)**.

Viennent ensuite quelques réserves, les organisations d'*Action catholique* n'ayant sans doute pas assez de facilités pour pénétrer dans des structures considérées comme une chasse gardée par le parti fasciste. Il n'empêche qu'il y a là une approbation explicite du régime corporatiste mis en place par Mussolini... et que cette partie de l'encyclique est, depuis 1945, passée pieusement sous silence par les cléricaux **(98)**. D'autant que le saint auteur avait placé son appréciation sur le corporatisme fasciste sous les auspices du corps mystique du christ par le truchement de Saint Paul: *«Si donc l'on reconstitue, comme il a été dit, les diverses parties de l'organisme social, si l'on restitue à l'activité économique son principe régulateur, alors se vérifiera en quelque manière du corps social ce que l'Apôtre disait du corps mystique du Christ: Tout le corps coordonné et uni par les liens des membres qui se prêtent un mutuel secours et dont chacun opère selon sa mesure d'activité, grandit et se perfectionne dans la charité (Eph. IV-16)»* **(99)**.

Notre propos n'est pas d'affirmer péremptoirement qu'Edmond Maire est un nouveau Mussolini. Ce serait trop simple et cela se saurait. L'identification serait une erreur de raisonnement, le processus est plus complexe.

D'autre part, on observe des liens indéniables entre les thèses de la CFDT (en France, mais aussi de ses homologues en d'autres pays) et la doctrine sociale de l'Église.

Tout tourne autour du concept d'autogestion que d'autres nomment principe de subsidiarité, c'est-à-dire autour de la *«coopération amicale»* des classes sociales antagonistes (la *«prise du pouvoir d'Etat»* de la CFDT et de Chevènement reviennent exactement à cela). S'il n'y a jamais d'identités franches dans ses liens, les analogies sont nombreuses et troublantes: entre les trois systèmes en cause existent des corrélations fortes.

L'idéologie fasciste fonctionne à pleine efficacité en période de crise économique, mais elle ne peut subsister sans un appareil répressif puissant dont les bavures éclaboussent ceux-là qu'il est sensé protéger.

Ils rendraient un fameux service à la classe dirigeante - en lui évitant la mise en place d'un appareil trop coercitif - ceux qui réussiraient à propager un consensus social faisant accepter l'austérité sans trop de révolte. Le *«projet»* autogestionnaire, notamment de la CFDT, constitue une bonne assise pour un tel consensus (assise en outre renforcée par les *«angoisses»* écologistes: on commence un peu partout à nous vanter les propriétés soi-disant révolutionnaires de l'austérité).

Et si cela ne marche pas, les organisations de classe (les syndicats) auront été tellement affaiblies par l'opération qu'il ne leur sera plus possible de résister efficacement à l'installation d'un régime encore plus contraignant.

On pourrait alors s'étonner de voir le parti communiste se présenter de plus en plus comme le parti de l'autogestion **(100)**. Il ne se trompe certainement pas, malgré cette pêche aux chrétiens qu'est la politique de la main tendue, sur les origines cléricales de l'idéologie autogestionnaire: il connait bien la doctrine sociale de l'Église **(101-102)**.

Avec la même carte il mise sur plusieurs tableaux: dans l'actuel consensus conflictuel entre Washington et Moscou (que Pékin trouble de plus en plus) il pratique une politique de soutien indirect des intérêts des bourgeoisies «*occidentales»* dans laquelle l'autogestion tient toute sa place; mais si les nécessités de la politique internationale néo-stalinienne l'y obligent, il saura de toutes manières - en y ayant placé ses pions -

(97) Pie XI, *Encyclique Quadragesimo Anno,* Spes, Paris 1931, 43.

(98) *Néo-cléricalisme et ré-écriture de l'histoire,* La Rue, n°27, 2ème semestre 1979, 48-65.

(99) Pie XI, op. cit., 42.

(100) Félix DAMETTE & Jacques SCHEIBLING, *Pour une stratégie autogestionnaire,* Ed. sociales, Paris 1979.

(101) Roger GARAUDY, *l'Église le communisme et les chrétiens.* Ed. Sociales. Paris 1949.

(102) Jean KANAPA, *La doctrine sociale de l'Église et le marxisme.* Ed. Sociales, Paris 1962.

trouver son intérêt dans la mise en place des structures néo-corporatistes (autogestionnaires) proposées par la CFDT.

C'est maintenant qu'il nous faut répondre à la question la plus importante pour nous anarchistes, dans cette affaire: en continuant de désigner un de nos objectifs, la gestion directe, par le mot autogestion, travaillons-nous pour nous ou contre nous?

Ceux qui n'ont pas conscience qu'ils tirent systématiquement les marrons du feu pour les autres - nos adversaires, quand ce ne sont pas nos ennemis - peuvent continuer à utiliser l'autogestion. Mais quand nous nous retrouverons dans le même goulag, nous aurons peut-être le droit de leur demander quelques comptes.

Marc PRÉVÔTEL.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
N° commission paritaire: 63 485. Nouvelle série.
Prix le numéro: 3,00fr. Abonnement 10 numéros: 30,00fr.. Abonnement de soutien: 60fr.00.
C.C.P. PARENT Nicole n° 62 12 15 G Lyon
CORRESPONDANCE: L'Anarcho-syndicaliste, BP132, 44802 St-HERBLAIN Cedex -
Le Gérant: A. HEBERT
Imprimerie BLUTEAU - NANTES